Règlement du concours de Poésie et de Textes Courts 2020

Règlement du Concours International de Poésie et de Textes courts LE COPIL DE LA CANDIDATURE DE LA YOLE DE MARTINIQUE A L'UNESCO.

Article 1 : Sur la proposition Edouard TINAUGUS, le concours est organisé par **le COPIL de la yole à l'UNESCO** en partenariat avec « **association FOS** ». Il s'adresse à toute personne à partir de 13ans.

Les textes devront être impérativement en langue créole* ou française. Le concourt peut être annulé sans justificatif de l'organisateur.

Article 2 : Cette année, le thème choisi est « les valeurs » de la yole martiniquaise.

Article 3: Le concours est ouvert du 01 Mars au 31 Mai 2020.

La remise des prix se déroulera dans le **courant du mois de Juillet 2020** en Martinique et dans un lieu qui sera indiqué ultérieurement.

Article 4 : Il s'agit d'un concours de poésie et de « Textes courts ». Toutes les formes sont acceptées (poésie, vers libres, haïku, tanka, prose poétique, acrostiche, calligramme, slam, conte court, petite nouvelle, …).

Le titre et la forme retenue devront être indiqués sur la fiche d'inscription. Le titre de l'œuvre devra figurer en haut de la page.

Article 5 : Les textes et poésie en formats courts n'auront jamais été édités et primés auparavant et seront envoyés à l'adresse mail : yola.unesco@gmail.com

Article 6 : la participation au concours 2020 est gratuite. Le nombre de textes par envoi et par candidat **est limité à 2**.

Article 7 : Le texte sera dactylographié. Il ne pourra en aucune façon excéder 1 page (maxi 40 lignes). Il sera rédigé en police 12 au recto d'une page d'un format A4. Tous les écrits de plus d'une page ne pourront pas être pris en compte par le jury.

Article 8 : Les textes proposés pourront avoir une illustration et dans une orthographe parfaite.

Article 9 : À l'issue du concours, il sera décerné au moins **trois Prix**. Le jury s'accorde le droit d'augmenter le nombre de prix en fonction de la qualité des textes et documents reçus.

Article 10: Dans la mesure où nous projetons de publier une anthologie des meilleurs textes reçus, toute participation au concours vaut pour une autorisation gratuite de publication. L'organisateur du concours s'engage à respecter le titre de l'auteur de chaque œuvre. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son œuvre, l'organisateur pouvant exploiter ce poème ou texte dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation et ce sou toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente session est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 11 : Toute candidature doit être accompagnée d'une fiche d'inscription-fiche d'autorisation parentale pour les candidats mineurs disponibles sur le site.

Pour plus d'informations rendez-vous sur :

Site: en vigueur pour le concours

Mail: yola.unesco@gmail.com

Vous ne pouvez pas expédier votre texte par voie postale.

Article 12 : La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 Mai 2020. Elle sera effective dès réception à l'adresse : yola.unesco@gmail.com.

Article 13 : tous les participants garantissent à l'organisateur de toute réclamation fondée sur le droit d'auteur, la propriété intellectuelle ou le droit à l'image. Ils autorisent l'organisateur à en faire l'utilisation la plus large et sans limitation de durée. L'autorisation s'étend à toute manifestation de l'organisateur, à toute reproduction sur tout support notamment promotionnel.

Article 14: le jury sera choisi par l'organisateur.

La présidente du jury : (Madame Etienne Odile membre du COPIL).

Article 15: la marraine du concours 2020 est madame Mirette Nomel.

Article 16 : la participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement.

(*): Les textes en créole devront être accompagné d'une traduction en français. La grammaire et l'orthographe créoles des textes pourront faire l'objet d'une correction de la part de l'organisateur avant toute publication.